

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA

## POLYNÉSIE FRANÇAISE

PARAISANT LE 15 ET LE DERNIER JOUR DE CHAQUE MOIS

Matahiti 107  
N° 31

TE VEA A TE HAU NO POLYNESIA FARANI

Mahana 16  
no Titema 1958**ABONNEMENTS.**

	Un an	Six mois	3 mois
Polynésie française.	180 fr.	100 fr.	60 fr.
France et territoires d'Outre-mer . . . .	190 fr.	105 fr.	60 fr.
Etranger. . . . .	265 fr.	130 fr.	70 fr.

**PRIX DU NUMERO :**

Polynésie, France et T.O.M. : 15 fr. — Etranger : 20 fr.  
Les demandes d'abonnement et d'annonces devront être adressées au Chef de l'Imprimerie à Papeete.  
Les abonnements et les annonces sont payables d'avance.  
Les annonces doivent parvenir à l'Imprimerie au plus tard 6 jours avant la parution du journal.

**ANNONCES ET AVIS**

Annonces judiciaires, commerciales et annonces diverses : la ligne. . . . . 15 fr.  
Les mêmes renouvelées : la ligne. . . . . 7 fr.  
Publication de sociétés philanthropiques, littéraires, scientifiques, sportives, etc. 7 fr.

**SOMMAIRE****PARTIE OFFICIELLE****ACTES DU GOUVERNEMENT LOCAL**

	Pages
1958 6 déc. Arrêté n° 1421 TP déclarant d'utilité publique les travaux d'aménagement de l'aérodrome de Tahiti-Faaa. . . . .	747
13 déc. Arrêté n° 510 AAE déterminant la composition du collège électoral et du bureau électoral pour l'élection du Président de la République. . . . .	748
Extraits. . . . .	750

**PARTIE OFFICIELLE****ACTES DU GOUVERNEMENT LOCAL**

**ARRÊTÉ n° 1421 TP déclarant d'utilité publique les travaux d'aménagement de l'aérodrome de Tahiti-Faaa.**

(Du 6 décembre 1958.)

Le Chef de territoire de la Polynésie française, Président du Conseil de gouvernement, Officier de la Légion d'Honneur,

Vu le décret organique du 28 décembre 1885 concernant le gouvernement du territoire et les actes modificatifs subséquents ;

Vu le décret n° 57-812 du 22 juillet 1957 portant institution d'un Conseil de gouvernement et extension des attributions de l'Assemblée territoriale dans la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1605 APA du 28 novembre 1957 fixant la date d'entrée en vigueur du décret n° 57-812 du 22 juillet 1957 ;

Vu l'arrêté n° 1607 APA du 28 novembre 1957 fixant le nombre des membres du Conseil de gouvernement de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1703 CAB du 24 décembre 1957 portant délégation de signature aux ministres du Conseil de gouvernement de la Polynésie française ;

Vu le décret du 28 octobre 1958 portant dissolution du Conseil de gouvernement de la Polynésie française ;

Vu le décret du 5 novembre 1936 relatif à la réglementation de l'expropriation pour cause d'utilité publique dans les Etablissements français de l'Océanie et notamment ses articles 2 et 3 ;

Vu l'arrêté n° 306 du 10 avril 1958, pris par le Chef du territoire en Conseil de gouvernement, instituant et prescrivant la procédure d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique ;

Vu le procès-verbal de la commission d'enquête en date du 2 août 1958 ;

Vu l'arrêté 477 AAE du 25 novembre 1958 portant constitution du Conseil de gouvernement de la Polynésie française et abrogeant les arrêtés 1607 APA du 28 novembre 1957 et 1703 CAB du 24 décembre 1957 ;

Sur la proposition du chef du service des travaux publics et des mines (bases aériennes) ;

Le Conseil de gouvernement en ayant délibéré dans sa séance du 6 décembre 1958,

**ARRÊTE :**

Article 1<sup>er</sup>.— Sont déclarés d'utilité publique les travaux d'aménagement de l'aérodrome de Tahiti-Faaa et, à cet effet, les acquisitions immobilières nécessaires telles qu'elles sont figurées sur le plan ci-annexé (1), pourront être réalisées, au besoin par voie d'expropriation.

(1) Copie de ce plan peut être consultée dans les bureaux du Service des Travaux Publics (Bases aériennes) à Papeete.

Art. 2.— Le Chef du service judiciaire, le chef du service des domaines, le chef du service des travaux publics et des mines (bases aériennes) sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Papeete, le 6 décembre 1958.

P. SICAUD.

*Les conseillers du gouvernement :*

R. LAGARDE.  
P. HUNTER.  
E. LE CAILL.  
J. TAURAA.  
J. TUMAHAI.  
J. de ROGIER.

ARRÊTÉ n° 510 AAE déterminant la composition du collège électoral et du bureau électoral pour l'élection du Président de la République.

(Du 13 décembre 1958)

Le Chef de territoire de la Polynésie française, Officier de la Légion d'Honneur,

Vu le décret organique du 28 décembre 1885 concernant le gouvernement du territoire et les actes modificatifs subséquents ;

Vu le décret n° 57-812 du 22 juillet 1957 portant institution d'un Conseil de gouvernement et extension des attributions de l'Assemblée territoriale dans la Polynésie française ;

Vu la constitution et notamment ses articles 6 et 7 ;

Vu l'ordonnance n° 58-1064 du 7 novembre 1958 portant loi organique relative à l'élection du Président de la République ;

Vu le décret n° 58-1142 du 28 novembre 1958 fixant la date de la réunion du collège électoral ;

Vu le décret n° 58-1163 du 5 décembre 1958 pour l'application du titre III de l'ordonnance du 7 novembre 1958 ;

Vu l'arrêté n° 497 AAE du 9 décembre 1958 fixant les modalités du scrutin pour l'élection du Président de la République,

ARRÊTE :

Article 1<sup>er</sup>.— Le collège électoral appelé à participer le 21 décembre 1958 à l'élection du Président de la République comprend, pour le territoire de la Polynésie française, les personnes énumérées dans le tableau joint en annexe au présent arrêté.

Art. 2.— Le bureau du collège électoral est composé comme suit :

MM. Tinseau, président du tribunal de première instance de Papeete.....	président
Lérat, juge au tribunal de première instance de Papeete.....	membre
Maglioli, juge au tribunal de première instance de Papeete.....	»
Les deux électeurs présidentiels les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin...	»

Art. 3.— Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et publié, selon la procédure d'urgence, partout où besoin sera.

Papeete, le 13 décembre 1958.

P. SICAUD.

## ANNEXE 1

### TABLEAU des électeurs présidentiels

Nombre total de mandats d'électeurs présidentiels en Polynésie française : 58

#### ELECTEURS DE DROIT

Nom et prénoms	Date et lieu de naissance	Qualité	Adresse
Oopa Pouvanaa	10.5.1895 à Fare (I.S.L.V.)	Député	Papeete
Coppenrath Gérald, Namatanuiotu	27.4.1922 à Papeete	Sénateur	Pirae
Atger Edwin	1.7.1930 à Papeete	Conseiller territorial	Papeete
Bambridge Tenahe Rudolf	28.2.1926 à Papeete	id.	Pirae
Bouzer Paul	14.5.1896 à Papeete	id.	Mahina
Céran-Jérusalémy Benjamin	20.2.1897 à Papeete	id.	Papeete
Céran - Jérusalémy Jean - Baptiste	4.2.1921 à Papeete	id.	Papeete
Heitarauri			
Colombel Ropa	26.8.1924 à Papeete	id.	Papeete

Nom et prénoms	Date et lieu de naissance	Qualité	Adresse
Coppenrath Clément, Adalbert, François	1.5.1888 à Pirae	Remplaçant désigné du Conseiller territorial Gérauld Coppenrath	Pirae
Deane Gaston	21.5.1904 à Uturoa	Conseiller territorial	Avera
Drollet Jacques	2.12.1923 à Papeete	id.	Pirae
Florisson Jean	30.3.1901 à Mont de Marsan	id.	2, rue Violet; Paris
Frébault Henri	7.11.1901 à Atuona (Marquises)	id.	Atuona
Grelet William	11.6.1902 à Tahuata	id.	Fatu-Hiva
Hopuare Maroarii Raymond	14.12.1914 à Papeete	id.	Papeete
Hunter Pierre	30.1.1927 à Maupiti	id.	Papeete
Jouette Calixte	8.8.1915 à Paea	id.	Punaauia
Lagarde René Raphaël	13.9.1901 à Paris	id.	Auae
Leboucher Georges	6.6.1919 à Papeete	id.	Arue
Lehartel Benjamin	24.5.1913 à Punaauia	id.	Papeete
Lehartel Charles	8.8.1904 à Papara	id.	Afaahiti
Mooroa Matani	5.5.1915 à Amaru (Australes)	id.	Papeete
Oopa Pouvanaa	10.5.1895 à Fare (I.S.L.V.)	id.	Papeete
Oopa Tautu	7.9.1897 à Papeete	(Remplaçant non désigné) Conseiller territorial	Huahine
Porlier André	23.7.1934 à Papeete	id.	Papeete
Poroi Teraireia Alfred	3.3.1906 à Papeete	id.	Pirae
Salmon Teuraiteraï Elie	12.5.1925 à Papeete	id.	Paea
Tahuhuterani Mauri	26.2.1911 à Taahuaia	id.	Papeete
Tauraa Jacques	2.2.1920 à Papeete	id.	Papeete
Teariki John	12.7.1914 à Afareaitu	id.	Afareaitu
Tixier Marcel	6.2.1887 à Papeete	id.	Uturoa
Vanizette Frantz Henry	25.2.1927 à Montendre (Charente Maritime)	id.	Pirae
Poroi Charles Tauraatua	19.11.1927 à Papeete	Remplaçant désigné: de M. Alfred Poroi Maire de Papeete	Papeete
Pambrun Georges	17.6.1906 à Tahuata	Adjoint au Maire de Papeete	Papeete
Juventin André	11.3.1901 à Papeete	id.	Papeete
Le Caill Emile	21.3.1919 à Papeete	id.	Papeete
Lehartel Raymond	17.7.1918 à Papara	Conseiller municipal de Papeete	Papeete
Maracauria François	11.4.1906 à Vairao	id.	Papeete
Bonno Alexandre	27.4.1902 à Taiohae	id.	Papeete
Grand Walter	29.6.1917 à Papeete	id.	Papeete
Richmond Frank	22.10.1910 à Papeete	id.	Papeete
Frogier Henri	1.4.1905 à Papeete	id.	Papeete
Agniéray Adolphe	30.5.1912 à Papeete	id.	Papeete
Hunter Mote	23.12.1914 à Papeete	id.	Papeete
Hintze François	13.1.1913 à Papeete	id.	Papeete
Maitere Taarii	8.10.1919 à Vairao	id.	Papeete
Pea Temarii Marcel	11.2.1913 à Teavaro	id.	Papeete
Graffe Marcelle	10.11.1897 à Papeete	id.	Papeete
Teai Temarii	17.6.1899 à Papeete	id.	Papeete
Bourne Joseph	14.8.1904 à Paea	id.	Papeete
Alexandre Alice	4.1.1890 à Papeete	id.	Papeete
Pihaatae Jémite	16.5.1917 à Papeete	id.	Papeete
Jourdain Alcide	14.9.1911 à Papeete	id.	Papeete
Richmond Marama	16.12.1896 à Papeete	id.	Papeete
Ellacott Joseph	7.2.1909 à Papeete	id.	Papeete
Lenoir Tuana	18.7.1893 à Anapoto	id.	Papeete
Hart Marcel	5.7.1909 à Papeete	Adjoint au Maire d'Uturoa	Uturoa
Grojant Raymond	2.9.1908 à Paris	Remplaçant de droit de M. Tixier Marcel, Maire d'Uturoa	Uturoa

## ANNEXE 2

## ELECTEURS EVENTUELS

5 suppléants appelés à participer au scrutin, en cas d'empêchement d'un membre du conseil municipal de Papeete.  
A choisir dans l'ordre de présentation.

Nom et prénoms	Date et lieu de naissance	Qualité	Adresse
Gobray Maadi	7.8.1904 à Papeete	Suppléante des conseillers municipaux de Papeete.	Papeete
Hervé Robert	10.9.1910 à Marseille	Suppléant des conseillers municipaux de Papeete.	Papeete
Marcantoni Ernest	28.11.1885 à Fare (Huahine)	id.	Papeete
Tamata Mauritua	29.12.1919 à Rapa (Australes)	id.	Papeete
Lorfèvre André	12.10.1909 à Papetoai	id.	Papeete

## EXTRAITS

**Pensions, nominations, mutations, congés, etc.**FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE.— *Personnel*

Par décision n° 1444 PEL du 10 décembre 1958.— L'article 1<sup>er</sup> de la décision n° 1157 PEL du 16 octobre 1958 est modifié comme suit :

Au lieu de :

Pour compter du 5 juin 1958, M. Royol (Jean), instituteur de 6<sup>e</sup> classe du cadre supérieur de l'enseignement...

Lire :

Pour compter du 21 juillet 1958, M. Royol (Jean) instituteur de 6<sup>e</sup> classe du cadre supérieur de l'enseignement...

- Le reste sans changement

Par décision n° 1445 PEL du 10 décembre 1958.— L'article 1<sup>er</sup> de la décision n° 1389 PEL du 1<sup>er</sup> décembre 1958 est modifié comme suit :

Au lieu de : (indice 230 - groupe III)

Lire : (indice 245 - groupe III)

- Le reste sans changement -

L'article 2 de la décision n° 1389 PEL du 1<sup>er</sup> décembre 1958 est modifié comme suit :

Au lieu de : (indice 215 - groupe IV)

Lire : (indice 230 - groupe III)

- Le reste sans changement -

Par décision n° 1456 PEL du 13 décembre 1958.— Pour compter du 6 octobre 1958, M. Kazes, docteur es-sciences, attaché à la recherche scientifique, est recruté en qualité de chargé de cours au collège Paul Gauguin.

M. Kazes sera rémunéré sur certificat de services faits sur la base d'un salaire horaire de 458 francs CP.

\* \* \*

## INSTRUCTION PUBLIQUE

Par décision n° 1439 IP du 10 décembre 1958.— Pour compter du 1<sup>er</sup> janvier 1959, M<sup>me</sup> Chambrier (Marie Rose) née Signoret, est autorisée à enseigner au cours ménager de l'école des Sœurs de Saint Joseph de Cluny à Papeete.

Par décision n° 1443 IP du 10 décembre 1958.— Sont supprimées, pour compter du 6 octobre 1958, les demi-bourses des élèves dont les noms suivent :

*Ecole protestante :*

Make Rakua	Tapi Alphonse
Marama Henere	Terima Metuatahau
Taea Teumere	Ueva Norbert

Sont transformées, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 1958, en bourses entières les demi-bourses des élèves dont les noms suivent :

*Ecole protestante :*

Mama Mitara	Pahio a Pahio
Panaï Faaïterau	Taputuarai Jean-Claude
Tehibio Noelline	

Une bourse entière est accordée, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 1958 à l'élève Taea (Jeanine), de l'école protestante.

Sont attribuées, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 1958, des demi-bourses aux élèves dont les noms suivent :

*Centre d'apprentissage :*

Prokop Joseph	Normand Pierre
---------------	----------------

EN VENTE A L'IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT

**Calendrier pour l'année 1959**

Prix en feuille : 5 fr.